



Cofinancé par  
l'Union européenne



**RÉFÉRENCE 338/003**

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ATTRIBUTION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE VOYAGE NECESSAIRES À L'ORGANISATION D'UN ATELIER NATIONAL SUR LA MIGRATION A RABAT LES 25 ET 26 JUIN 2025, DANS LE CADRE DU PROJET "SÛRMAROUTE. CAMPAGNE D'INFORMATION AU MAROC ET EN TUNISIE POUR LA CONCEPTION CONSCIENTE D'UN PARCOURS DE VIE PERSONNALISÉ CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE".**

0



Cofinancé par  
l'Union européenne

## Contenu

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
1.1.	LE PROJET SÛRMAROUTE.....	2
1.2.	WORK PACKAGE 5 POUR LA SENSIBILISATION AUX MIGRATIONS ET LA MISE EN RÉSEAU DES AUTORITÉS LOCALES .....	2
<b>2.</b>	<b>OBJECT .....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>PORTÉE ET DESCRIPTION DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
	Dans le contexte susmentionné, il est demandé à de gérer les aspects logistiques suivants liés à l'organisation de l'événement : .....	3
<b>4.</b>	<b>REGIME JURIDIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>PRIX ET DONNÉES DE BASE.....</b>	<b>4</b>
<b>6.</b>	<b>LA COORDINATION DE L'ACTIVITÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>7.</b>	<b>SYSTÈME D'ALLOCATION .....</b>	<b>5</b>
<b>8.</b>	<b>TRANSPARENCE .....</b>	<b>6</b>
<b>9.</b>	<b>LIEU ET FORME DE SOUMISSION DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>10.</b>	<b>DOCUMENTATION REQUISE .....</b>	<b>7</b>
<b>11.</b>	<b>CONSEIL D'EMBAUCHE.....</b>	<b>7</b>
<b>12.</b>	<b>FORMALISATION DU CONTRAT.....</b>	<b>7</b>
<b>13.</b>	<b>CESSION DU CONTRAT ET SOUS-TRAITANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>14.</b>	<b>RÉSILIATION DU CONTRAT .....</b>	<b>7</b>
<b>15.</b>	<b>JURIDICTION COMPÉTENTE .....</b>	<b>8</b>
<b>16.</b>	<b>PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>17.</b>	<b>ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES .....</b>	<b>8</b>
	<b>ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS .....</b>	<b>9</b>



Cofinancé par  
l'Union européenne



## 1. CONTEXTE

### 1.1. LE PROJET SÛRMAROUTE

Le projet SûrMaRoute s'efforce de donner aux candidats à l'immigration la possibilité de concevoir un parcours de vie (Route) alternatif, personnalisé (Ma) et sûr (Sûr). Il vise à lutter contre la migration irrégulière vers l'UE par le biais d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les alternatives à la migration irrégulière. La stratégie est basée, d'une part, sur l'autonomisation des migrants potentiels du Maroc et de la Tunisie et des Africains subsahariens en transit, en particulier ceux qui traversent le Sénégal et le Niger, avec des informations concrètes qui peuvent conduire à un changement conscient d'attitude à l'égard du processus de migration irrégulière et à la conception d'un nouveau projet de vie ; d'autre part, la stratégie vise à établir des centres de discussion et des actions locales pour une nouvelle vision sociale de la dynamique de la migration.

Le projet est cofinancé par le Fonds d'asile pour la migration et l'intégration (AMIF). L'objectif global de ce financement européen est de promouvoir la gestion efficace des flux migratoires, ainsi que le renforcement et le développement d'une politique commune d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et des principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La mise en œuvre du projet est dirigée par l'organisation italienne Progettomondo en collaboration avec le Centre italien d'information et d'éducation pour le développement (CIES), le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI) et l'association internationale de droit français Migrations, Citoyenneté, Développement (GRDR).

2

### 1.2. WORK PACKAGE 5 POUR LA SENSIBILISATION AUX MIGRATIONS ET LA MISE EN RÉSEAU DES AUTORITÉS LOCALES

Le projet SûrMaRoute est structuré autour de huit work packages (WP). Le présent document concerne la mise en œuvre des activités du WP 5 Maroc.

D'une manière générale, le WP5 vise à élargir l'impact du projet en termes de diversité, de non-discrimination, d'inclusion socio-économique et de durabilité dans les territoires d'action et dans d'autres régions marocaines et tunisiennes grâce à un processus participatif.

- Les objectifs spécifiques du LT5 sont les suivants
  - Renforcer la création de services d'orientation pour les immigrants en sensibilisant et en dotant le personnel et les représentants municipaux de méthodes et d'outils ;
  - Impliquer les municipalités dans le processus de mise en réseau avec d'autres acteurs locaux.
- Durée du projet : Entre le 3e et le 24e mois du calendrier de mise en œuvre du projet.
- Partenaires: Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo - CIES, FAMSI et Progettomondo
- Activités programmées dans le cadre du LT5 :
  - A.5.1 - Ateliers de sensibilisation pour les municipalités (A.5.1.)
  - A. 5.2 - Réseau de municipalités et d'autres acteurs locaux (T5.2.)



Cofinancé par  
l'Union européenne

- A. 5.3 - Analyse et bonnes pratiques pour la création de réseaux d'acteurs de la migration (T5.3.)

Dans ce cadre, un atelier national se tiendra à Rabat les 25 et 26 juin pour présenter les résultats des ateliers de sensibilisation qui se déroulent depuis juin 2024 avec les municipalités, les associations et les services étrangers dans trois régions marocaines : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Oriental et Bni Mellal Khénifra. Le thème porte sur la manière de mieux coordonner les questions migratoires et de planifier et mettre en œuvre des mesures d'intégration et de protection des migrants.

## 2. OBJECT

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions techniques et financières régissant la passation de marchés de services pour la composant logistique de l'atelier national sur l'implication des collectivités territoriales dans la migration. L'atelier réunira au moins 40 participant.e.s des trois régions cibles et au-delà, principalement des élus et fonctionnaires municipaux et régionaux, des services étrangers, ainsi que des acteurs de la société civile.

## 3. PORTÉE ET DESCRIPTION DU SERVICE

3

Dans le contexte susmentionné, il est demandé à gérer les aspects logistiques suivants liés à l'organisation de l'événement :

- **Hôtel à Rabat :**
  - 70 chambres en demi-pension pour les nuits du 24 et 25 juin
  - Salle de conférence d'une capacité de 90 personnes pour les 25 et 26 juin
  - Pause-café pour 90 personnes le 25 juin
  - Déjeuner pour 90 personnes le 25 juin
- **Vols internationaux :**
  - Billets aller simple Séville - Rabat pour 10 personnes en 24 juin
  - Billets d'avion aller-retour Rabat - Séville (26 juin) et Casablanca - Séville (27 juin), selon la date préférée des invités.
- **Voyage national :**
  - Billets de train de Tanger, Oujda et Bni Mellal à Rabat (sous réserve de confirmation de la participation des hôtes de ces régions).
- **Transferts :**
  - 1 ou 2 minibus pour les transferts entre l'hôtel et les différents quartiers de Rabat le 26 juin.
  - Taxi Aéroport - hôtel (24 juin)
  - Taxi hôtel - aéroport (25 et 26 juin)
- **Assurance voyage :**
  - 12 polices d'assurance voyage



Cofinancé par  
l'Union européenne

#### 4. REGIME JURIDIQUE

Le contrat visé dans le présent cahier des charges est régi par les clauses qui y sont incorporées. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le contrat susmentionné et dans les clauses du présent cahier des charges, les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable seront d'application. En particulier, l'attention sera portée sur :

- *Réglementation spécifique édictée par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.*
- Le titre IV du livre I du code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi 38/2003 du 17 novembre 2003 sur les subventions générales.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Toute autre disposition en vigueur et applicable De même, l'attention doit être portée sur :
- Statuts de la Famsi (accessible à l'adresse suivante : <http://www.transparenciafamsi.org/estatutos/Estatutos.pdf>)
- Code d'éthique de l'institution, approuvé en mai 2018 (accessible à l'adresse suivante : <http://www.transparenciafamsi.org/estatutos/Cdigoticov1110518.pdf>)

4

L'ignorance des documents d'appel d'offres ne dispense pas le contractant de l'obligation de s'y conformer.

#### 5. PRIX ET DONNÉES DE BASE

- Entité adjudicatrice : Asociación Fondo Andaluz de Municipios para la Solidaridad Internacional (Famsi).
- Type de contrat : contrat commercial, pour la fourniture de services, pour les aspects logistiques spécifiés au paragraphe 3.
- Durée du contrat : La durée estimée du service sera de **2 semaines** à partir de la signature du contrat jusqu'à la fin de l'activité (27 juin).
- Montant maximum de la prestation de services : **18 000 euros** (Dix-huit mille euros).
- Les offres de la ou des entreprises intéressées s'entendent TVA comprise et toute autre taxe ou redevance prévue par la législation en vigueur.
- Description : Le prestataire de services soumettra une offre comprenant tous les services énumérés



Cofinancé par  
l'Union européenne

à la section 3 du présent document.

- Type de procédure : Ouverte
- Date limite de réception des offres : **10 juin 2025 à 23h59, heure espagnole.**

## 6. LA COORDINATION DE L'ACTIVITÉ

Les travaux seront coordonnés et gérés par Famsi. Les fournisseurs qui fournissent le service agissent toujours sous la direction de l'équipe technique de Famsi affectée au projet.

## 7. SYSTÈME D'ALLOCATION

**Les critères objectifs à utiliser pour l'évaluation des offres soumises sont les suivants :**

CRITÈRES	SCORE MAXIMUM
<b>PROPOSITION ÉCONOMIQUE</b>	
Proposition financière, y compris toutes les taxes, en particulier la TVA.	Maximum 80 points
<b>PROPOSITION TECHNIQUE</b>	
Clauses sociales	10 points
Éléments d'amélioration	10 points
<b>Total :</b>	<b>100 points</b>

5

### Évaluation de l'offre financière :

La note maximale prévue dans cette section sera attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse, les autres offres étant notées proportionnellement selon la formule suivante :

$$\text{Score de l'offre X} = \frac{\text{Meilleure offre du soumissionnaire} * 80}{\text{Offre faite par le soumissionnaire}}$$

**Evaluation de l'offre technique**, critères dont la pondération dépend d'un jugement de valeur :



Cofinancé par  
l'Union européenne



Dans le cadre des critères inclus dans le concept des clauses sociales, l'attention sera portée sur les entités dans lesquelles elles concourent, à condition qu'elles aient été dûment accréditées :

- Personnel handicapé.
- Entités commerciales de l'économie sociale.
- Les entreprises qui ont le label d'excellence ou qui développent des mesures visant à assurer l'égalité des chances.
- Les entreprises qui ont accrédité des mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Il est considéré comme un élément d'amélioration :

- Conseils sur l'entretien du matériel fourni et son recyclage à la fin de sa vie utile.
- Amélioration des caractéristiques de base demandées pour les installations.

L'évaluation économique est effectuée, puis l'évaluation technique est effectuée et les points sont additionnés, la meilleure offre dont le rapport qualité/prix est conforme aux quantités et aux spécifications techniques demandées est vérifiée et l'attribution est faite.

6

Cette procédure de sélection peut être annulée si les propositions reçues ne répondent pas aux exigences techniques minimales ou ne sont pas conformes au budget disponible.

Le FAMSÍ a le pouvoir d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse conformément aux critères établis ou de déclarer l'attribution nulle, sans que cela ne donne lieu à des droits pour les soumissionnaires.

Le FAMSÍ se réserve le droit d'attribuer les différents services à exécuter à plus d'une entité.

## 8. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice des autres moyens de publicité, le FAMSÍ dispose d'un portail de transparence :

<http://www.transparenciafamsi.org/contratacion>

## 9. LIEU ET FORME DE SOUMISSION DES OFFRES

L'offre doit être soumise en format numérique uniquement à l'adresse [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org), avant le 10 juin 2025 à 23h59 (heure espagnole), et contenir les informations suivantes : le numéro de référence attribué à l'activité pour laquelle le contrat doit être attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale, le numéro de TVA, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le numéro de fax et l'adresse électronique



Cofinancé par  
l'Union européenne



où le FAMSİ peut être contacté.

## 10. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise :

- Offre financière
- Offre technique
- Annexe 1 des présents Termes de Références complétée et signée

## 11. CONSEIL D'EMBAUCHE

L'organe contractant de la FAMSİ sera assisté par un comité contractant conformément aux dispositions des instructions contractuelles internes de l'association.

## 12. FORMALISATION DU CONTRAT

Le contrat est conclu avec la notification de l'attribution définitive. Le contrat est formalisé par écrit, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, dans le délai fixé ci-dessus, le contractant ne respecte pas les exigences nécessaires à la formalisation du contrat ou si le contrat n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSİ peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

## 13. CESSIION DU CONTRAT ET SOUS-TRAITANCE

Ni la cession ni la sous-traitance de l'ensemble des activités couvertes par le contrat ne sont autorisées. La sous-traitance de tâches ou d'activités spécifiques dans le cadre de celles-ci, à l'insu **et/ou** sans l'**autorisation expresse de FAMSİ**, n'est pas autorisée.

## 14. RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat peut être résilié dans les cas prévus dans le présent document. En outre, le FAMSİ peut résilier le contrat en cas de manquements répétés dans l'exécution des services, de fausseté avérée dans les données fournies qui auraient influencé l'attribution du contrat, d'introduction de modifications dans la composition du matériel sans autorisation préalable, ainsi que d'utilisation pour l'exécution des travaux de personnel ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent document ou, le cas échéant, à celles proposées par le contractant.



Cofinancé par  
l'Union européenne



Il s'agit également d'un motif de résiliation du contrat :

- Non-respect du secret de la procédure.
- Abandon du service contractuel.
- Inclusion du contractant dans les interdictions de contracter ou incompatibilité conformément à la réglementation en vigueur et/ou aux conditions du présent document d'appel d'offres.

Le FAMSÍ est indemnisé des dommages causés par la résiliation du présent contrat lorsque les causes sont imputables au contractant.

## 15. JURIDICTION COMPÉTENTE

La juridiction compétente pour connaître des litiges est celle des Cours et Tribunaux de Séville, conformément à la juridiction civile.

## 16. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incorporées à un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, le responsable de ce fichier étant l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le CIF G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations commerciales contractuelles et la transmission d'informations par la FAMSÍ sur les processus contractuels ouverts.

8

La politique de confidentialité et de protection des données de FAMSÍ peut être consultée à l'adresse suivante: [http://www.transparenciafamsi.org/lssice\\_lopd](http://www.transparenciafamsi.org/lssice_lopd)

### RECRUTEMENT

ASSOCIATION FONDS ANDALOU POUR  
COMMUNES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
C/ Avda. del Brillante, 177, 14012, Cordoue, Espagne.

Ou par courrier électronique : [.contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:.contrataciones@andaluciasolidaria.org)

## 17. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La soumission des offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.

Séville, 27 mai 2025



Cofinancé par  
l'Union européenne



### ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS

Monsieur/Madame ..... avec

DNI/NIF ..... en tant que ..... représentant ..... de ..... les  
Entité..... avec  
NUMÉRO DE TVA : .....

DÉCLARE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (cochez tout ce qui s'applique)

Que l'entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'entité que je représente est enregistrée et inscrite dans l'épigraphe correspondante de l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.

que l'entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'agence fiscale.

Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.

Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

L'entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à toute compétence juridictionnelle qui pourrait lui correspondre.

Je/Nous, soussigné(s), DÉCLARE(ons) l'acceptation inconditionnelle et le respect sans réserve du présent document, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents soumis et le fait qu'ils remplissent toutes et chacune des conditions d'attribution du marché.

Sur ....., sur ..... de .....2024.

Signature

-